AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-1-65 380017

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL

N° 52 - JANVIER I965

I - I965

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Le repos hivernal de la végétation permet, sur les arbres fruitiers, la réalisation de traitements soit à l'aide de produits spéciaux, soit la concentration des substances, dans le but de réaliser l'élimination des ravageurs ou des champignons, ou bien pour laisser une substance résiduelle qui fera obstacle à l'installation de germes.

La plupart des prédateurs éliminés par les traitements d'hiver font l'objet de traitements pendant la période de végétation, mais ces traitements d'opportunité sont parfois difficiles à réaliser. De plus il est toujours intéressant de réduire au maximum le nombre de germes ou d'insectes. C'est pourquoi la pratique du traitement d'hiver est toujours payante. Ce n'est que dans le cas de très jeunes plantations en excellent état sanitaire que l'on pourra se dispenser de l'exécution de ces pulvérisations, enfin contre certains ravageurs (Pou de San José, Cochenille du mûrier) des traitements d'hiver spéciaux sont obligatoires.

Les Huiles de goudron (huiles d'anthracène , carbolineum) : Ce sont des sous-produits obtenus par la distillation de la houille qui sont d'excellents décapants ; on élimine ainsi les oeufs de pucerons (puceron vert du pommier, puceron noir du cerisier, puceron vert et puceron farineux du pêcher). Ces huiles ont une certaine action contre les cochenilles.
Utiliser les huiles d'anthracène selon les indications du fabricant , le plus souvent de 4 à 8 %.
Ces produits sont (sauf indication contraire) compatibles avec les produits cupriques.

Les Huiles de pétrole (huiles blanches, huiles minérales) sont très actives contre les cochenilles (action coccidide), telles que la cochenille rouge du poirier, le Pou de San José, la Cochenille du mûrier, etc...

Les utiliser aux concentrations prescrites (3 à 4 %) . Certaines spécialités sont utilisables été et hiver selon la dose d'emploi.

On peut souvent les associer aux produits cupriques.

Huiles jaunes : Ce sont soit des associations de colorants organiques (dinitrocrésols ou dinitrophénols), avec des huiles d'anthracène ou des huiles de pétrole ou avec les 2 types d'huiles. Ces mélanges sont à employer selon la marque à la dose de 2 ou 3 litres de produit commercial contre les oeufs des pucerons et de papillons, les cochenilles, certaines chrysalides ou les chenilles hivernantes; les huiles jaunes sont également employées pour la destruction des mousses, algues et lichens.

Oléoparathions - Oléomalathions : Ce sont des mélanges d'huile blanche avec du parathion ou du malathion . Ces formules peuvent être employées jusqu'au stade du pré-débourrement et sont efficaces contre de nombreux parasites des arbres fruitiers et en particulier contre les acariens.

.../...

Les colorants nitrés : Les dinitrocrésols et les dinitrophénols sont dénommés Colorants à cause de leurs propriétés colorantes qui marquent très largement les arbres, les outils et l'utilisateur. Leurs actions insecticides (ovicides surtout) et anticryptogamiques sont à utiliser pour alterner les traitements d'hiver (une année traitement aux huiles, une année traitement aux colorants). Les colorants peuvent être employés juste avant le débourrement.

Rappelons pour mémoire que les colorants sont des herbicides.

Produits cupriques : Nous avons dans un précédent bulletin indiqué l'usage des sels de cuivre durant le repos de la végétation des arbres fruitiers.

Répétons qu'au moment du gonflement des bourgeons des arbres fruitiers à noyau les traitements aux produits cupriques préviennent la Cloque, le Coryneum et le Monilia.

Réalisation des traitements d'hiver : Plus les traitements d'hiver sont réalisés près du débourrement, plus ils sont efficaces sur les formes hivernales d'insectes et d'acariens. Cependant lorsque la nécessité des traitements d'hiver s'impose (vieux arbres, pommiers parasités par la Mineuse cerclée ou Cemiostoma scitella) il faut tenir compte de certaines considérations telles que les périodes très ventées du début de février, les pluies possibles; de plus les huiles d'anthracène doivent absolument être employées pendant le plein repos de la végétation. Sur cerisiers certaines formules , selon leur période d'emploi, permettent de lutter contre la Teigne.

Diverses restrictions sont à observer :

Ne pas traiter par grand vent

Ne pas traiter en période de gel

Ne pas traiter immédiatement après la taille

Ne pas utiliser les produits indiqués pour le traitement d'hiver des oliviers

Utiliser des lances à jets réglables, il faut largement laver les arbres (2000 litres de bouillie à l'hectare pour des plein-vent).

Sur les arbres fruitiers à noyau les formules huileuses sont, généralement à réduire de moitié.

L.L.TROUILLON

ERRATUM : En page 1 2e alinéa lire "déprédateurs" et non pas prédateurs.

ABONNEMENT & REABONNEMENT - Toutes les personnes ayant contracté un abonnement ou payé leur réabonnement depuis le 1° juillet 1964 recevront nos publications en 1965.
Par contre les abonnés qui n'avaient pas payé le montant de l'abonnement à la date du 20 Janvier reçoivent le présent bulletin surchargé de la mention "Votre abonnement est terminé"; ils doivent d'urgence nous verser la somme correspondant au tarif précédemment indiqué, faute de quoi nous ne pourrions garantir l'expédition du numéro de février de la revue Phytoma.
Les mairies, dont le budget n'a pas encore été approuvé , voudront bien nous informer par écrit de leur désir de se réabonner ou de s'abonner.

Les Contrôleurs,

L.L.TROUILLON M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX